

Réunion du Comité Syndical du 07 JUILLET 2016 **COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Date de la convocation : 23 Juin 2016

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Présents avec voix délibérative : M. NAUDET (Aubinges) ; M. ACOLAS (Avord) ; Mme LE MEE (Azy) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. TINAT (Bourges) ; M. KERVELLA (Etrechy) ; M. BENARD (Fussy) ; Mme URBAIN (Humbligny) ; Mme VINCON (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. TAUPIN (Marmagne) ; Mme TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; M. LANZARONE (Nohant-en-Goût) ; M. PARFAIT (Pigny) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. MACHADO (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Présents sans voix délibérative : M. GENESTE (Pigny) ; Mme MATHONNIERE (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. ROMAIN (Villequiers).

Absents excusés : M. DESHOULIERES (Allouis) ; M. BLANC (Bourges) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; M. GOUVERNAIRE et Mme GRAPTON (Chaumoux-Marcilly) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. FABRE (Moulins-sur-Yèvre) ; Mme LESPAGNOL (Nohant-en-Goût) ; M. DESROCHES (Rians) ; M. de PAUL et M. MOREAU (Soulangis) ;

Pouvoirs : M. POLICARD (Farges-en-Septaine) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ;

Monsieur Gilles BENOIT, Président ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint et remercie l'ensemble des délégués présents pour ce conseil syndical « exceptionnel », qui fait suite à l'arrêté préfectoral définissant le projet de périmètre d'un nouveau Syndicat de Communes issu de la fusion du SIVY et du SIAVB, il est ainsi demandé au Syndicat de délibérer sur l'avis du projet de périmètre.

Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

M. Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

Approbation du compte-rendu

M. BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu ; en l'absence de remarques, le compte-rendu du 24/05/2016 est approuvé à l'unanimité.

Fusion SIVY/SIAVB : avis sur le projet de périmètre (Délibération présentée par M. BENOIT)

Monsieur BENOIT précise qu'il était important que le Syndicat délibère sur ce projet de périmètre, la collectivité ayant déjà émis un avis favorable au projet du SDCI, Monsieur BENOIT souhaite tout de même permettre aux représentants des communes de s'exprimer par la voie démocratique que permet le conseil syndical plutôt que d'attendre les 75 jours requis pour accord tacite. Il indique que les conseils municipaux délibèrent actuellement pour ce même projet de périmètre, la collectivité n'ayant pas été informée par les envois de demandeur de délibérations émises par la Préfecture aux communes (le 25-26 mai), le syndicat a été « pris de cours » et a complété le courrier Préfectoral (jugé incomplet) par un second courrier les jours suivants. Pour rappel, le nombre de délégué est identique au SIVY : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant et l'élection de ces délégués. Il ajoute que toute éventuelle modification dans la définition des délégués ne sera effective qu'à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Projet de délibération n° 18/2016

Fusion SIVY/SIAVB : avis sur le projet de périmètre :

Le Président expose :

Vu l'arrêté n° 2016-1-0500 du 25 mai 2016 définissant le projet d'un nouveau syndicat de communes issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Considérant que le Conseil Syndical des deux syndicats (SIVY/SIAVB) est appelé à donner son avis sur le projet de périmètre ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis _____ sur le projet de périmètre.

Pour : _____

Contre : _____

Abstention (s) : _____

Pour : 29

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) demande si de nouvelles élections devront avoir lieu.

Monsieur BENOIT indique que la fusion entraîne une réélection des membres du bureau, un conseil syndical électif devra avoir lieu avant le 27 janvier 2016 (date indiquée dans l'arrêté). Il précise que le nombre de vice-président constituant le bureau sera relevé d'au moins 1 membre suivant les statuts actuels qui feront également l'objet d'une délibération en janvier 2017.

Monsieur DOHOLLOU (Commune de Saint-Germain-du-Puy) demande combien de communes compte le Barangeon.

Monsieur BENOIT répond que le SIAVB compte 9 communes, 5 sont déjà présentes dans le périmètre du Syndicat.

Monsieur BENOIT laisse la parole à l'équipe technique pour aborder les inondations et les différents points d'actualité.

Retour sur les crues et inondations de début juin

Une pluviométrie exceptionnelle

Monsieur VISI indique qu'un retour sur les crues permettra d'aborder de façon simple et vulgarisée ces évènements, mais aussi de répondre aux différentes interrogations de chacun.

Il mentionne une pluviométrie exceptionnelle sur Bourges depuis le début d'année avec plus de 700 mm de précipitations ayant entraînés une saturation des sols. Il ajoute que le mois de mai a été particulièrement chargé en eau, à tel point qu'il fait parti des mois avec un cumul de précipitation record sur Bourges (il faut remonter en octobre 1960 pour avoir des valeurs significativement plus élevées avec 186,6 mm !).

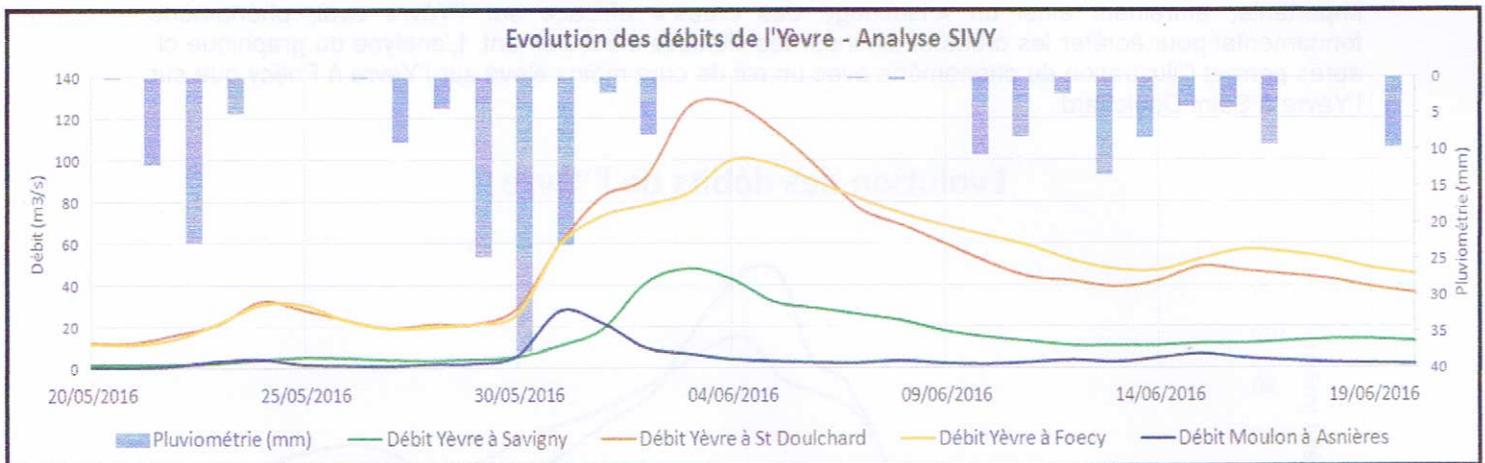
mai 2016	Mois entier			depuis le 1er septembre 2015	
	Précipitations	Rapport normale	ETP	Cumul précipitations	rapport normale
Bilan mensuel	(mm)	(%)	mm	(mm)	(%)
CHARTRES (28)	118,3	215%	34,1	636,9	142%
CHATEAUDUN (28)	110,4	184%	35,6	584	124%
ORLEANS (45)	180,8	283%	41,6	646,6	133%
TOURS (37)	99,3	160%	37,6	569,7	103%
ROMORANTIN (41)	163,8	228%	36,9	611,9	113%
BLOIS (41)	208,2	297%	34,8	678,6	131%
BOURGES (18)	174,2	221%	41,2	731,4	129%
AVORD (18)	174,7	221%	36,8	699,4	120%
CHATEAUROUX-DEOLS (36)	163,8	224%	31,6	672,3	118%
NEVERS-MARZY (58)	148,6	186%	33,4	728,8	119%

Une crue importante

Les cours d'eau ont réagi suite aux précipitations enregistrées entre le 29 et le 31 mai avec un cumul de plus de 80 mm de pluies.

Il présente l'hydrogramme pluie-débit, réalisé par la cellule animation, qui reprend les données enregistrées à la station météorologique de Bourges et par les stations hydrométriques présentes sur le territoire. Cette figure reprend l'évolution des débits sur l'Yèvre et sur le Moulon.

Il précise une particularité propre au Moulon, rivière « capricieuse », réagissant très rapidement aux précipitations avec une crue et une décrue rapides (pic de crue enregistré le 31 mai, plusieurs jours avant ceux sur l'Yèvre). Certaines caractéristiques confèrent à cette rivière ce type de réaction face à des précipitations importantes : la pente du bassin versant, la géologie, et la confluence des affluents principaux sur un même secteur (Commune de Saint-Georges-Sur-Moulon).

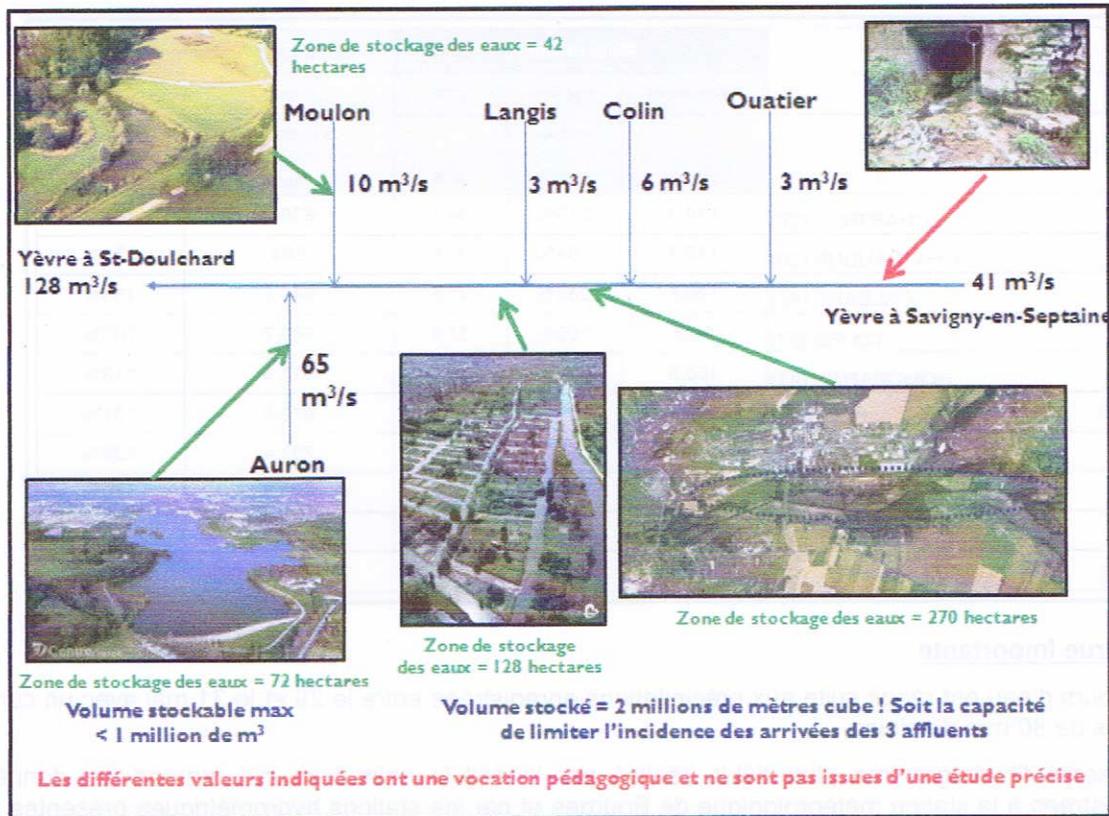


Monsieur VISI indique qu'une pluviométrie très importante, localisée au nord du Territoire, au source des bassins du Moulon, de l'Annain et du Barangeon, a très certainement été à l'origine des crues exceptionnelles observées sur ces bassins. Il indique que ces crues se réfèrent à des crues « probablement » cinquantennale à centennale avec un débit record sur le Moulon à Bourges : 33,2 m³/s au matin du 31 mai !

Il précise qu'une crue cinquantennale n'est pas une crue qui arrive tous les cinquante ans mais qu'il s'agit d'une probabilité statistique avec un risque sur 50 qu'elle arrive chaque année.

Pour terminer, il mentionne que la crue a été plus importante sur l'Yèvre amont que sur l'aval du bassin.

Le « laminage des crues », un moyen de protection des populations



Monsieur VISI présente un schéma simplifié qui montre l'importance des différents affluents qui confluent avec l'Yèvre aux abords de la Ville de Bourges. Ainsi, l'Auron et le Moulon, dont les confluences sont très proches sont les rivières qui ont le plus d'influence sur le pic de crue enregistré à la station hydrométrique de l'Yèvre à Saint-Doulchard, les apports de l'Auron en second temps (à partir du 1^{er} juin) auront contribué au pic de crue sur l'Yèvre aval. Il précise le rôle des champs d'expansion de crue (prairies inondables, marais) qui ont une capacité de stockage relativement importante, entraînant ainsi un « laminage des crues » efficace sur l'Yèvre aval, phénomène fondamental pour écrêter les crues et diminuer les vitesses d'écoulement. L'analyse du graphique ci-après permet l'illustration du phénomène avec un pic de crue moins élevé sur l'Yèvre à Foëcy que sur l'Yèvre à Saint Doulchard.

Evolution des débits de l'Yèvre



Il ajoute que le lac d'Auron a théoriquement une capacité de stockage qui permettrait de réguler une crue annuelle sur l'Auron, en considérant qu'il soit vide avant la crue, ce qui est improbable.

Monsieur JOLIVET présente des calculs très simplifiés réalisés par la cellule animation, et dont l'objectif est de comparer l'influence de différents compartiments sur la crue : Val d'Auron, Canal de Berry, Prairie Natura 2000 de l'Yèvre aval. Environ 78 millions de m³ ce seront écoulés sur l'Yèvre à St-Doulchard avec un pic de 11 millions sur la seule journée du 4 juin. Rapidement, les calculs démontrent que seules les prairies inondables peuvent avoir une incidence dans la rétention des eaux lors d'un épisode de crue importante. À titre comparatif, le Canal de Berry n'a aucune capacité de stockage des eaux insignifiantes sur ce type de crue, de l'ordre de quelques dizaines de minutes à 1h.

Retour sur la gestion de ces inondations

Monsieur JOLIVET mentionne l'anticipation possible mais partielle de l'évènement depuis les Syndicats de rivières :

- suivi de la pluviométrie et des stations mais pas de liens avec les cellules de crise mises en place au niveau départemental et communal,
- calculs des temps de réponses des différents secteurs du bassin, stations amont/aval + lâchés d'eau (Goule, Val d'Auron...).
- contact de plusieurs propriétaires d'ouvrages pour prendre connaissance de leur présence sur place et de la bonne anticipation face à l'évènement.

Monsieur TAUPIN (Commune de Marmagne) intervient en s'interrogeant sur des problématiques dans l'anticipation de la crue étant donné une annonce de précipitations à hauteur de 70 à 90 mm. Il indique un manque de communication, d'informations entre communes à l'origine de certains désordres hydrauliques. Il cite notamment, pour exemple, les brèches réalisées par la Commune de Marmagne sur le Canal de Berry à Pont Vert permettant au Canal de se déverser dans l'Yèvre, alors même que des vannes de décharge fonctionnelle existe seulement quelques centaines de mètres en amont. Une coordination « informelle » s'était mise en place entre plusieurs communes il y a quelques années, et notamment à la suite d'un évènement précédent en mai 2001 ; seule celle-ci s'est avérée efficace parce que la présence sur le terrain était quasi-permanente. M. TAUPIN évoque également les prairies inondables, si celles-ci jouent effectivement un rôle sur l'écrêtage des crues, le printemps pluvieux aura eu une incidence significative sur les foins.

Monsieur JOLIVET indique que quelques problèmes de coordination ont été soulevés par les techniciens des syndicats de rivières, il regrette que certaines défaillances dans des manipulations d'ouvrages aient eu lieu malgré la prévention des techniciens rivières auprès des propriétaires. Quelques retours sont parvenus sur les raisons de la non manipulation de vannes, sur le Canal de Berry notamment, mais rien d'officiel.

Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) s'interroge sur l'efficacité du PPRI, récemment mis en place sur le Territoire.

Monsieur JOLIVET précise que le PPRI est un outil parmi d'autre lié au risque d'inondation, moins lié à la gestion du risque qu'à son évaluation, il est notamment efficace pour permettre la non constructibilité en zone à risques. Aussi, d'autres outils comme les PCS (Plan Communal de Sauvegarde) seront liés, eux, à la gestion de la crise.

Jérémy JOLIVET évoque ensuite le travail de la cellule animation du SIVY lors de ces inondations, les sollicitations des communes et riverains :

Début d'évènement (30 mai au 1^{er} juin) :

- quelques interpellations de riverains qui, au cours de la crise, ce sont ensuite rapidement et normalement tournées vers leurs communes, pompiers, etc ... (Vallée de l'Yèvre, St-Martin d'Auxigny, Baugy, ...)
- quelques interrogations de communes ;
- plusieurs visites terrains des agents du SIVY, point sur la situation des ouvrages, recensement des points de débordements du lit majeur de l'Yèvre dans le Canal, contact de propriétaires d'ouvrages ;
- discussions SIVY - SIAB3A qui ont cherchés à connaître les situations pluviométriques et hydrométriques.

Evènement en cours (2 au 5 juin) :

- interrogations et interpellation des syndicats de rivières auprès de la DDT / Préfecture pour connaître la situation et apporter du conseil (sans retour),
- suivi et accompagnement terrain.

Fin d'évènement, décrue (6 au 7 juin)

- sollicitations multiples au SIVY des cellules de crises, pompiers, élus, équipes techniques à Mehun-sur-Yèvre, Foëcy et Vierzon.

Post-Evènement

- plusieurs appels de riverains auprès du SIVY, conseil, accompagnement, diagnostics,
- aucun retour depuis l'administration, pas de participation des syndicats aux réunions de restitutions.

En résumé, le syndicat a pu observer :

- quelques manipulations inadéquates d'ouvrages mobiles (peu d'influences sur ces inondations, davantage sur les ouvrages),
- une méconnaissance générale et préoccupante des équipes municipales sur le fonctionnement des hydrosystèmes comprenant les communes voisines,
- des difficultés de coordinations entre communes ; intercommunalités et services administratifs,
- peu de connaissances sur les mesures préfectorales prises au niveau SIVY, mauvaises interprétations des communes possibles des directives,
- des interrogations quant aux mesures qui seront prises suites à l'évènement et du retour d'expérience mis en place pour permettre davantage d'efficacités face aux futurs évènements.



Monsieur BENOIT intervient en précisant l'envoi d'un courrier auprès de Madame la Préfète dès le 16/06/2016 pour une demande d'audience. Monsieur BENOIT évoque la présence importante des techniciens sur le territoire, et qu'à la vue de leurs degrés de connaissances des cours d'eau et des liens qui se tissent avec les propriétaires et les communes d'année en année ; de la compétence liée à la prévention des inondations délibérée « à l'unanimité » en février 2016 ; la non prise du syndicat, ni dans les cellules de crises, ni dans les réunions de restitutions de l'administration est incompréhensible, aussi le courrier de demande d'audience n'a pas eu de retour à la date de ce conseil syndical.

Perspectives pour la suite

Monsieur JOLIVET avance les réflexions qui s'engagent au sein de la collectivité et qui pourraient permettre le développement d'outils ou d'actions en faveur de la prévention des inondations :

- l'intégration des syndicats de rivières aux cellules d'alertes et de crises,
- le développement d'outils pour perpétuer la culture du risque (échelles, repères de crues, DICRIM, ...) [2017],
- la mise en œuvre de formations au niveau SIVY aux élus et équipes techniques du Bassin Versant de l'Yèvre pour mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire.

Comité Pilotage du 28 juin 2016

Monsieur JOLIVET indique qu'un comité de pilotage de démarrage des travaux s'est déroulé le 28 juin 2016 avec les membres du bureau, les partenaires, les services de l'état (DDT, ONEMA), les associations et syndicats voisins. À travers le tableau ci-dessous, il retranscrit une situation plutôt favorable : la plupart des conventions sont signées, la faisabilité des actions 2016 est validée techniquement malgré quelques évolutions sur certains projets.



Il précise que le projet initialement prévu aux Forges à Vierzon se tournera vers de l'expérimentation en accord avec le CEN et suite à la validation des financeurs lors de ce COPIL.

Année	n° action	Commune	Rivière	Code d'action	Description sommaire	Linéaire / unité	Validité technique	Signatures conventions	Complément
1	1	Sainte-Solange	Ouatier	PLT1	Etude 2015 ; création d'un lit d'étiage	250m		En cours	100m
	2	Sainte-Solange	Ouatier	R2	Etude 2015 Création d'une ripisylvie, action 1	100m		signées	100m
	3	Sainte-Solange	Ouatier	O	Nouvelle gestion du vannage communal	/		à bientôt	Démarche récente
	4	Morogues	collin	R1	Restauration légère de la ripisylvie	100m		En cours	
	5	Les Aix d'Angillon	collin	EMB	Action embâcles	150m		En cours	2 points d'interventions
	6	Sainte-Solange	collin	R2	Action plantation ripisylvie fonctionnelle	550m		En cours	300 à 350m sur 350m
	7	Berry-Bouy	Annain	O	Convention de gestion de vanne	/			Besoin complt d'analyse
	8	Berry-Bouy	Annain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	2		Signées	
	9	Berry-Bouy	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	1040m		Signées	
	10	Allouis / B.Bouy / Mehun	Annain	O	Suppression d'une petite chute, seuil pont communal	/			Besoin complt analyse
	11	Berry-Bouy	Annain	FRB	Aménagement de gué à bétail	1	à l'avantage	Signées	
	12	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	rannain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	4		Signées	7 gués ;
	13	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	920m		Signées	5 descentes aménagées ;
	14	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	rannain	R2	Plantation d'une ripisylvie fonctionnelle	1100m	moins	Signées	13 pompes de prairies ;
	15	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	rannain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	2		Signées	1 pompe solaire
	16	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	1700m		Signées	1,5km clôtures fixes ;
	17	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	annain	R2	Plantation d'une ripisylvie fonctionnelle	550m	moins	Signées	2km clôtures électriques ;
	18	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	Annain	O	Suppression d'une chute liée à un gué sauvage	/		Signées	Réaménagement de gué
	19	Allouis / Mehun-sur-Yèvre	Annain	O	Suppression d'une chute liée à un ancien abreuvoir	/			Besoin complt analyse
	20	Mehun-sur-Yèvre	rannain	R2	Plantation d'une ripisylvie en partie communale	150m			Projet à réaliser cet été
	21	Baugy	Yèvre	O	Convention de gestion de vannes	/			
	22	Baugy / Farges-en-Septaine	Yèvre	O	Convention de Gestion de vanne	/			
	23	Savigny-en-Septaine	Yèvre	EMB	Gestion, traitement d'embâcles	200m			Nouvelle prospection à réaliser
	24	Farges-en-Septaine	Villabon	O	Convention de gestion de vanne	/			
	25	Vierzon	l'Yèvre	PLT1	Aménagement d'un chenal, restauration de lit	200m			Etude SIVY 2015, changement d'action
	26	Mehun-sur-Yèvre	Annain	EtAD	Etude continuité	> 5 ouvrages		Signées	
	27	Mehun-sur-Yèvre	Yèvre	EtAD	Etude continuité	1 ouvrage		Signées	Une seule étude, démarrage le 27 juin 2016
	28	Vierzon	Yèvre	EtAD	Etude continuité	4 à 5 ouvrages		signées	
	Suivi			Masse d'eau Annain, CARHYCE, acquisition de matériel				Modifications	
	Communication			Création site internet, plaquettes, panneaux d'information				Modifications	

Calendrier des travaux 2016

Monsieur VISI fait un point sur le calendrier des travaux avec les périodes prévisionnelles des travaux :

- travaux embâcles [entreprise ATGER] : deuxième quinzaine d'Août sur la Commune de Morogues et des Aix-d'Angillon (durée prévisionnelle : 3 jours),
- travaux de restauration des berges par la réalisation d'aménagements agricoles [entreprise FRANCK RENIER] : à partir du 23 Août sur les Communes d'Allouis, Berry Bouy, Mehun-sur-Yèvre, il précise que les conventions sont signées et qu'une réunion de pré-chantier est programmée le 26 juillet 2016 (durée prévisionnelle : 1 mois),

Monsieur TAUPIN (Commune de Marmagne) interroge la cellule technique sur l'incidence que peuvent avoir ces aménagements dans les événements de crues, notamment si les eaux emportent les aménagements.

Monsieur JOLIVET indique qu'une réflexion a déjà été menée pour cette problématique, Monsieur VISI précise que les aménagements sont réfléchis pour qu'ils aient une durabilité importante dans le temps et qu'ils puissent ainsi résister à des crues. Il ajoute que la force des flux est la plus élevée avant débordement, ce qui correspond à des crues fréquentes. Lors de l'évènement hydrologique que nous avons rencontré début juin, les débordements favorisent la dissipation de l'énergie hydraulique, les vitesses d'écoulement ne sont donc pas plus importantes que pour une crue biennale, par exemple.

- travaux génie écologique Sainte-Solange/Rians [entreprise CHOGNOT TP] : fin septembre (durée prévisionnelle : 11 + 3 jours),
- travaux plantations [entreprise MILLET ET FILS] : octobre/décembre 2016.

- développer une animation scolaire et communale (de plus en plus de sollicitations, limites actuelles SIVY),
- acheter du matériel « animation ».

En bref

Renouvellement du véhicule, Consultation

Madame SAISSELIN mentionne que trois concessionnaires automobiles ont été consultés : Renault, Peugeot et Citroën. Elle précise que des devis pour véhicule électrique et essence ont été demandés : 3 types de véhicule électrique et 5 types de véhicule essence. Elle stipule qu'un véhicule électrique présente une autonomie trop faible par rapport aux besoins et informe qu'il a été décidé en réunion de bureau de repartir sur le même type de véhicule qu'actuellement (Peugeot 208 avec une durée de 36 mois pour 45 000 km).

Location second bureau projet fusion SIVY-SIABV

Monsieur BENOIT indique que la recherche de location d'un second bureau au même endroit qu'actuellement avance, qu'une rencontre avec Bourges Plus a eu lieu le 27 mai 2016 afin d'exposer les souhaits du Syndicat et l'objectif de rester au pôle commercial et tertiaire de la Chancellerie. Il précise que les discussions et négociations sont en cours.

Questions diverses :

Monsieur TAUPIN (Commune de Marmagne) indique la présence possible d'hydrocarbures suite aux inondations.

Monsieur VISI précise qu'il peut s'agir d'un développement bactérien qui crée en surface des eaux stagnantes une couche très fine pouvant faire penser à une pollution anthropique.

Monsieur DOHOLLOU (Commune de Saint-Germain-du-Puy) s'interroge sur le temps nécessaire pour revenir à une situation normale au niveau des marais sur la Commune de Saint-Germain-du-Puy, dont deux parcelles sont encore aujourd'hui impraticables.

Il précise également une possible pollution dans les marais et s'interroge sur les risques sanitaires pour les potagers.

Pour la première question, Monsieur VISI répond qu'il s'agit sans doute d'inondations par les eaux de nappes, un retour à la normale est ainsi plus lent qu'une inondation par débordement de rivières, plusieurs exemples identiques sont observables actuellement sur l'Quatier et le Villabon.

Pour la seconde interrogation, il précise qu'il faut observer, analyser les eaux pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un développement bactérien. Il ajoute également que les pollutions les plus dangereuses sont souvent « silencieuses » (absence d'une coloration anormale des eaux) et peuvent être dues à la présence de métaux lourds, par exemple.

Monsieur JOLIVET ajoute que contrairement à ce qui a pu être dit, le risque de pollution lié à l'inondation est à mettre en perspective de l'important pouvoir de dilution du milieu sur cette période, une pollution dite « mineur » aura probablement davantage de conséquence en étiage sévère. Les Communes peuvent néanmoins se tourner vers l'ARS si la crainte est réellement fondée et mentionne la possibilité d'analyses.

Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) demande si le nom issu du projet de fusion SIVY-SIABV est choisi.

Monsieur BENOIT accompagné de M. OZON précisent que lors des réunions de travail avec le SIABV, un accord de principe a été émis pour reprendre le nom du SIVY dans les futurs statuts qui seront, pour rappel, délibérés début 2017.

**Le prochain Conseil Syndical est programmé :
le Mardi 13 Septembre 2016 à 18h00, salle espace expositions Ville de Bourges**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19h15 suivi d'une collation.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

20 JUL. 2016



le Président du SIVY

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE**
Siège : Mairie de BOURGES

Monsieur Gilles BENOIT